

**MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Le, 11 octobre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2011, au lieu et à l'heure habituels des sessions.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants :

Gaétane Meilleur	Suzanne Turpin
Denise Langlois	France Perron
Michel Thibault	Gabrielle Audet

La directrice générale Suzanne Raymond est présente.

Le maire Claude Ménard procède à l'ouverture de la session il est 19 :30h.

191-10-2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par France Perron, appuyée par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

ORDRE DU JOUR

11 octobre 2011

A 19h30 : SESSION ORDINAIRE

- A) OUVERTURE DE LA SÉANCE
- B) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- C) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2011

1- ADMINISTRATION

- A) DOSSIER JACQUELIN PERRON (ROULOTTE)

B) DEMANDE À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR UNE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

2- FINANCES

- A) ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2011
- B) AVIS DE MOTION POUR EMPRUNT DE 90 000\$ AU SURPLUS BUDGÉTAIRE (AQUEDUC)

3- PERSONNEL

- A) AUTORISATION À L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT POUR ASSISTER À DES FORMATIONS À MONT-LAURIER (MÉCANIQUE DE RECOURS Q.2.R.22, ET DROITS ACQUIS) ET LA GESTION DES LACS ET COURS D'EAU
- B) AUTORISATION AUX EMPLOYÉS DE VOIRIE POUR FORMATION EN SÉCURITÉ

C)

4- MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

- A) ACHAT DE TROIS ÉCHAFFAUDS
- B) ACHAT D'UN DÉSHUDIFICATEUR (SALLE)
- C) ACHAT DE FILET PROTECTEUR ET DE BUTS POUR LA PATINOIRE

5- PROPRIÉTÉ ET ESPACES LOUÉS

A)

PÉRIODE DE QUESTIONS

6- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- A) ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RIQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI)

7- TRANSPORT ROUTIER

- A) APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS RELATIF À LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DES TRAVAUX ROUTIER (ASPHALTE COURBES, PÉRODEAU)
- B) TRAVAUX DE CLÔTURE LOT 12 RANG 2 MOREAU
- C) RANG 2 MOREAU

8- HYGIÈNE DU MILIEU

A) ADOPTION DU BUDGET 2012 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE AINSI QU'UN ESTIMÉ DES QUOTES-PARTS 2012

B) DEMANDE À NORDMEC POUR EFFECTUER LES DÉFICIENCES À LA STATION D'EAU POTABLE

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (CLAUDE ROYER) ABROGER RÉOLUTION 188-09-2011)

B)

10- LOISIRS ET CULTURE

A) CHANGEMENT D'HEURES POUR L'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

192-10-2011 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2011

Il est proposé par Denise Langlois, appuyée par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2011.

ADOPTÉE

193-10-2011 DOSSIER JACQUELIN PERRON (ROULOTTE)

Attendu qu'une dérogation mineure portant le numéro DPDRL100034 été accordé par la résolution 133-06-2010 à monsieur Jacquelin Perron pour l'installation d'une roulotte d'une largeur supérieure telle que requis par l'article 2.5 du règlement de zonage #140;

Attendu qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro DPDRL100081 a été refusée par la résolution numéro 190-092010 à monsieur Jacquelin Perron pour l'ajout d'un toit permanent sur la plate forme d'une roulotte;

Attendu que la municipalité de Lac-Saint-Paul ne peut modifier son règlement de zonage et ne peut émettre une dérogation mineure pour l'ajout d'un toit permanent sur une plate forme d'une roulotte parce que non conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle;

Attendu que la municipalité de Lac-Saint-Paul fera une demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle afin de permettre un toit permanent pour les roulottes.

En conséquence, il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Michel Thibault et résolu à l'unanimité de demander à monsieur Jacquelin Perron de se conformer aux directives émises par règlement de zonage de la municipalité de Lac-Saint-Paul.

ADOPTÉE

194-10-2011 DEMANDE À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR UNE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Attendu que la municipalité de Lac-Saint-Paul permet l'installation des roulottes sur son territoire;

Attendu que le règlement de zonage de la municipalité en conformité au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle permet une plate-forme à la sortie d'une roulotte, qui ne doit pas être pourvue de toit, de mur ou de muret;

Attendu que beaucoup de résidents saisonniers utilisent leurs roulottes durant plusieurs mois et qu'il serait impératif pour eux qu'ils puissent ajouter une galerie et un toit;

En conséquence, il est proposé par France Perron, appuyé par Michel Thibault et résolu à l'unanimité de demander MRC d'Antoine-Labelle de modifier le schéma d'aménagement afin que la municipalité de Lac-Saint-Paul apporte les modifications nécessaires à son règlement de zonage pour l'ajout d'une galerie et d'un toit pour les roulottes.

ADOPTÉE

FINANCES

195-10-2011 ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2011

Il est proposé par Denise Langlois, appuyée par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'adopter le registre des chèques portant les numéros C1100454 à C1100516 totalisant 112 505.27\$ les chèques de paie portant les numéros P1101272 à P 1100300 totalisant 13 678.03\$.

La conseillère Gaétane Meilleur s'abstient de proposer et d'appuyer la résolution, puisqu'elle déclare qu'elle pourrait être en conflit d'intérêts.

ADOPTÉE

Avis de motion AVIS DE MOTION POUR EMPRUNT DE 90 000\$ AU SURPLUS BUDGÉTAIRE (AQUEDUC)

La conseillère France Perron donne avis de motion qu'à une séance subséquente le règlement #242 sera adopté relatif aux excédents de coûts pour les travaux du règlement #220 conformément à la résolution 106-05-2011.

ADOPTÉE

PERSONNEL

196-10-2011 AUTORISATION À L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT POUR ASSISTER À DES FORMATIONS À MONT-LAURIER (MÉCANIQUE DE RECOURS Q.2.R22 ET DROITS ACQUIS ET LA GESTION DES LACS ET COURS D'EAU

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Denise Langlois et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspectrice en bâtiment à assister à des formations concernant la Mécanique de recours Q.,2.r22 et droits acquis et la Gestion des lacs et cours d'eau qui seront données à Mont-Laurier, les frais de transports et de repas lui seront remboursés conformément à son contrat de travail.

ADOPTÉE

197-10-211 AUTORISATION AUX EMPLOYÉS DE VOIRIE POUR FORMATION EN SÉCURITÉ

Il est proposé par France Perron, appuyé par Michel Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser les deux employés de la municipalité à assister à une formation donnée par l'APSAM sur la Sécurité pour des travaux en tranchées qui aura lieu à St-Faustin. Les frais de transports et de repas leurs seront remboursés selon les contrats de travail.

ADOPTÉE

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

198-10-2011 ACHAT DE TROIS ÉCHAFAUDS

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par France Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 3 échafauds au montant d'environ 900\$.

ADOPTÉE

199-10-2011 ACHAT D'UN DÉSHUDIMIFICATEUR (SALLE)

Il est proposé par France Perron, appuyé par Denise Langlois et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de d'un déshudimificateur pour la salle communautaire au montant d'environ 300\$.

ADOPTÉE

200-10-2011 ACHAT DE FILET PROTECTEUR ET DE BUTS POUR LA PATINOIRE

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par France Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de filets protecteurs et de buts pour la patinoire au montant d'environ 2000\$.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

201-10-2011 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI)

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2010

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

Attendu que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel ;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

Attendu que le rapport d'activités 2010 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Lac-Saint-Paul en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

En conséquence, il est proposé par Gaétane Meilleur, appuyé par et résolu Gabrielle Audet que le rapport d'activités 2010, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS RELATIFS À LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DES TRAVAUX ROUTIER (ASPHALTE COURBES, PÉRODEAU)

202-10-2011

Il est proposé par France Perron, appuyé par Denise Langlois et résolu à l'unanimité que:

Le conseil municipal de Lac-Saint-Paul approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 16 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

203-10-2011

TRAVAUX DE CLÔTURE LOT 12 RANG 2 MOREAU

Attendu que conformément à la résolution #188-09-2010 la municipalité de Lac-Saint-Paul a effectué la réparation de la clôture sur le lot 12, rang 2, canton Moreau;

Attendu que les poteaux de bois ont été remplacés par des poteaux de métal et que la clôture a été réparée sur une distance de plus de 1600 pieds;

Attendu que des travaux de réparation de trois clôtures seront faits par la municipalité à l'automne 2011;

Attendu que les travaux effectués ont été beaucoup plus importants que prévu;

Attendu que l'article 248 de la Loi sur les Compétences municipales précise que la municipalité doit respecter les règlements, procès-verbaux et actes d'accord concernant les chemins, ponts et cours d'eau;

Attendu qu'il n'existe aucun règlement, procès-verbaux ou actes d'accord pour l'entretien de ladite clôture par la municipalité;

Attendu qu'une discussion a eu lieu entre les membres du conseil et les propriétaires Pierre Guénette et Louise Therrien pour mettre fin à l'entretien de la clôture par la municipalité de Lac-Saint-Paul

Attendu que les signatures au bas de cette résolution par les propriétaires et la municipalité confirmeront l'entente.

En conséquence,

Il est proposé par Denise Langlois, appuyé par France Perron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saint-Paul terminera en 2011 l'installation de 3 clôtures sur le lot 12, rang 2, Canton Moreau propriété de Pierre Guénette et Louise Therrien et que pour les années futures l'entretien sera entièrement à la charge des propriétaires.

La municipalité de Lac-Saint-Paul fournira aux propriétaires un ponceau de ciment usagé et du gravier pour qu'ils puissent faire une nouvelle entrée, en échange la municipalité conservera l'entrée où se trouve actuellement sa pancarte de bienvenue.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

204-10-2011

ADOPTION DU BUDGET 2012 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE AINSI QU'UN ESTIMÉ DES QUOTES PARTS

Attendu que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a présenté à la municipalité de Lac-Saint-Paul les prévisions budgétaires pour l'année 2010 ainsi qu'un estimé des quotes-parts 2012.

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents.

En conséquence,

Il est proposé par France Perron, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saint-Paul adopte les prévisions budgétaires 2012 de la Régie des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

205-10-2011

DEMANDE À NORDMEC POUR EFFECTUER LES DÉFICIENCES À LA STATION D'EAU POTABLE

Attendu que les travaux de la station d'eau potable de Lac-Saint-Paul devraient être terminés depuis le mois de décembre 2010;

Attendu que les problèmes de la qualité de l'eau qui ont été rencontrés au mois de janvier 2011 n'ont rien à voir avec la construction de l'usine;

Attendu qu'une liste de déficiences a été remise à Marc-Antoine Lépine et qu'elle a été révisée en compagnie de madame Suzanne Raymond, directrice générale de la municipalité;

Attendu que la municipalité est dans l'obligation de retourner en recherche d'eau souterraine dès cet automne et que l'usine doit être prête à fonctionner sans aucune déficience.

En conséquence,

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Michel Thibault et résolu à l'unanimité d'exiger de la Compagnie Nordmec Construction inc. que tous les travaux soient exécutés pour corriger les déficiences qui ont été relevées de s'assurer que l'usine est fonctionnelle.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

206-10-2011

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, CLAUDE ROYER

Attendu que la résolution # 188-09-2011 a été adoptée et que le délai pour l'avis public n'a pas été respecté;

En conséquence,

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Denise Langlois et résolu à l'unanimité que la résolution #188-09-2011 est abrogée et remplacée par le même libellé par la résolution #206-10-2011.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro DPDRL110110 par monsieur Claude Royer (matricule 9477-94-5505) pour la construction d'un bâtiment accessoire à l'intérieur de la marge avant;

Attendu qu'un droit acquis a été reconnu pour la construction d'un garage qui était situé à 11.99 mètres de la marge avant;

Attendu que le motif de la demande de dérogation mineure est de construire un nouveau garage à 8 mètres de la marge avant «Vu la configuration du terrain, cela permettrait de s'éloigner de la pente descendante, ce qui nous a été conseillé par des experts (amis/parenté) pour une construction beaucoup plus stable et sécuritaire selon les règles de l'art»;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation pour permettre la construction d'un garage à 10 mètres de ligne avant.

En conséquence,

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par France Perron et résolu à l'unanimité d'accepter la dérogation mineure # DPDRL110110 faite par monsieur Claude Royer afin de lui permettre de construire un garage à 10 mètres de la marge avant.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

207-10-2011

CHANGEMENT D'HEURES POUR L'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par France Perron, appuyé par Denise Langlois et résolu à l'unanimité de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque afin de vérifier les besoins des citoyens.

Lundi: de 13:30h à 16:30h et de 17:30h à 20:00h
Vendredi: ----- de 17:30h à 20:00h

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé la levée de la séance est donnée par Gaétane Meilleur, il est 20:00 hres.

Claude Ménard, maire

Suzanne Raymond, directrice générale

